

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 117 (1972)
Heft: 5

Artikel: La menace et l'agitation contre la défense nationale
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La menace et l'agitation contre la défense nationale

Depuis un peu plus de dix ans, le débat public sur la défense nationale a profondément changé tant du point de vue de la forme que du contenu. A la fin des années 50 et jusque vers 1965, les opinions divergeaient sur la manière dont la Suisse devrait, le cas échéant, mener son combat défensif ainsi que sur les moyens qui y seraient nécessaires, appropriés ou moralement acceptables. Or, malgré ces divergences il était généralement admis qu'en cas d'attaque il faudrait se défendre et, une attaque demeurant possible, que des préparatifs militaires étaient indispensables.

REJET DE LA DÉFENSE NATIONALE EN SOI

Depuis quelques années le débat porte de plus en plus sur la question — autrefois peu contestée, au moins en apparence — de savoir si dans le fond la défense nationale est nécessaire ou si elle se justifie de nos jours. Le rejet plus ou moins radical d'une armée digne de ce nom s'est vite répandu, en tout cas si l'on en juge d'après la presse, la radio et la télévision. Cette évolution a coïncidé avec l'effervescence croissante d'une partie de la jeunesse dans le monde, phénomène qui n'a pas tardé à se faire sentir dans notre pays, ainsi qu'avec l'apparition de courants néo- ou pseudo-marxistes. Il est d'ailleurs frappant de voir que la contestation dans notre pays s'est bien plus nettement concentrée sur l'armée et la défense nationale que dans des pays comme la France et l'Italie. La raison principale de ce phénomène est sans doute le système de milice.

En raison du système de milice la plus grande partie des Suisses restent en contact direct avec l'armée pendant une trentaine d'années. Une autre raison réside dans nos institutions démocratiques, qui — contrairement aux allégations des contestataires — offrent un champ d'action plus vaste à l'activité politique.

Ce que l'on doit appeler agitation contre la défense nationale suisse est, semble-t-il, caractérisé par deux choses: d'une part, le petit nombre des opposants résolus à une défense nationale efficace. Plusieurs enquêtes démoscopiques menées récemment confirment cette hypothèse. Cette estimation globale semble d'autant plus juste que le résultat des diverses

enquêtes est pour l'essentiel le même quelle que soit la formulation des questions. La même tendance ressort des résultats des élections fédérales de l'automne dernier. Dans l'ensemble, les partis favorables à l'idée de la défense nationale ont maintenu leur position et représentent, comme par le passé, la nette majorité. Au moins un certain nombre de ceux qui, par des méthodes diverses, s'en prennent à la défense nationale en sont probablement conscients. C'est du moins ce qui transparaît dans les affirmations peu crédibles des communistes qui prétendent ne pas s'opposer à la défense nationale en soi, mais seulement aux mesures soi-disant excessives et erronées prises actuellement dans ce domaine. Cependant, si pour le moment la lutte contre la défense nationale n'est le fait que d'une minorité, cela ne doit pas pour autant nous inviter à l'insouciance optimiste. Car une minorité peut devenir majorité.

ARGUMENTATION DOUTEUSE

Le deuxième trait caractérisant l'agitation apparaît dans l'argumentation dont elle se sert. Les arguments brandis sont en effet d'une diversité remarquable. Plus ou moins tout ce dont on peut, dans ce contexte, espérer un effet quelconque, va servir d'argument contre l'armée. Mais dans cette argumentation, que devient le facteur qui devrait logiquement être au centre du débat, à savoir la menace potentielle? Il est évident que des préparatifs militaires ne sont appropriés et justifiés que dans la mesure où il est possible qu'une puissance utilise ou menace d'utiliser la force militaire contre notre pays.

Or, on essaie souvent d'éviter cette question fondamentale: si on la soulève, on se limite généralement à évoquer la paix qui règne en Europe depuis 26 ans, ainsi que la détente qui devrait laisser conclure à des intentions pacifiques même à l'Est, ou bien l'on s'en tient à des remarques vagues sur l'équilibre de la terreur qui, comme on aime à le croire, interdit les conflits à l'échelle mondiale. Enfin, selon une tendance croissante, soutenue par diverses théories sociologiques, on ramène l'idée que l'emploi de la force armée demeure possible à la propagande et à la pression d'un soi-disant complexe militaire-industriel, ou, ce qui est encore plus simple, on la relègue dans le domaine de la projection psychologique.

LA MENACE EXISTE-T-ELLE?

Pourtant, la question de la menace est décisive. Une critique de la défense nationale qui ne la choisit pas comme point de départ de toute analyse est tout aussi peu plausible qu'une argumentation en faveur de la défense nationale qui ignorerait cette question.

En examinant de plus près la « menace », à savoir la menace au sens militaire, nous constatons en premier lieu que la course aux armements entre les deux super-puissances, Etats-Unis et Union soviétique, s'est intensifiée au niveau de la stratégie nucléaire au cours de ces dernières années, et cela malgré le traité de non-prolifération nucléaire et les conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT). Dans son rapport annuel 1969/70, l'Institut de recherche de la paix de Stochkolm (Stockholm International Peace Research Institute) résume l'évolution des années 60 comme suit: « Dans les années 60, les Etats-Unis ont considérablement accéléré le développement des armes nucléaires intercontinentales. L'Union soviétique a commencé à combler son retard au niveau nucléaire. Quoique les Etats-Unis n'aient pas accru le nombre de leurs engins intercontinentaux, ils ont réalisé de nombreuses améliorations qualitatives. En revanche, l'Union soviétique, manifestement en retard sur le plan des ogives multiples, n'a pas cessé d'introduire de nouveaux vecteurs. A l'heure actuelle elle a dépassé les Etats-Unis dans le domaine des engins sol-sol... » Depuis 1970 le potentiel soviétique a été renforcé encore davantage. Il comprend à ce jour plus de 1500 fusées intercontinentales (ICBM) (les Etats-Unis en possèdent 1054 dont une partie dotée d'ogives multiples indépendantes) et plus de 400 fusées tirées à partir de sous-marins (SLBM), (Etats-Unis: 656, dont une partie également dotée d'ogives multiples indépendantes).

Contrairement à une opinion répandue, l'évolution dans le domaine de la stratégie nucléaire est de toute première importance pour la sécurité de l'Europe de l'Ouest et donc aussi pour la Suisse. Vers 1975, la position stratégique des Etats-Unis pourrait s'être considérablement détériorée.

Dans ce cas il serait tout au moins assez douteux que les Etats-Unis consentent à l'utilisation des armes nucléaires tactiques de l'OTAN placées sous leur contrôle. Or, n'oublions pas que c'est grâce à ce potentiel d'armes nucléaires tactiques que la situation en Europe peut être considérée comme étant plus ou moins stable. Au niveau de l'armement

classique ou conventionnel, on observe une nette supériorité du côté de l'Union soviétique et de ses satellites.

SUPÉRIORITÉ MARQUÉE DU PACTE DE VARSOVIE EN EUROPE

Dans l'ouvrage précité de l'Institut de Recherche de la Paix de Stockholm on estime que trois jours après la mobilisation dans le secteur Europe septentrionale/Europe centrale, les effectifs disponibles de l'OTAN s'élèveraient à 35 divisions, y compris les 5 divisions de la France. A titre de comparaison, les divisions du Pacte de Varsovie seraient au nombre de 73. Selon les calculs de ce même institut, un mois après la mobilisation, l'OTAN pourrait opérer avec 42 divisions dans le secteur incluant entre la Norvège et la frontière austro-tchécoslovaque. L'effectif des divisions opérationnelles du Pacte de Varsovie, dans les secteurs correspondants, à l'est de la ligne de démarcation, est estimé à 118. La comparaison des chars blindés fait apparaître un déséquilibre encore plus éclatant en défaveur de l'Ouest: alors que quelques jours après la mobilisation dans le secteur susmentionné, qui est — rappelons-le — adjacent à notre pays, 7200 chars blindés de l'OTAN (France incluse) feraient face à 17 100 chars blindés de l'Est, le Pacte de Varsovie, après un mois, pourrait engager 27 350 chars blindés contre 8 850 chars du côté de l'OTAN. Ces chiffres rendent tout commentaire superflu.

Dans le domaine de la sécurité, une politique consciente et responsable ne doit en aucun cas s'appuyer sur de vaines spéculations quant aux éventuelles intentions d'autres puissances. Elle doit partir de faits vérifiables. Et ceux-ci confirment l'existence d'une menace potentielle réelle qu'il faut prendre au sérieux. Face à cette menace, l'agitation contre l'armée apparaît, dans l'hypothèse la plus bienveillante, comme étant le résultat d'une lacune d'information grave.

Capitaine EMG Dominique BRUNNER